



RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Marché de travaux dans le cadre de l'opération de construction de la
pharmacie à usage intérieure (PUI)**

RC MAPA 2026_042

Date et heure limite de remise des offres :

Jeudi 30 avril 2026 à 16h00

SOMMAIRE

1. OBJET ET DUREE DU MARCHÉ	4
1.1 Nature et étendue des travaux.....	4
1.2 Décomposition en tranches	5
1.3 Durée du marché - Reconduction - Délais d'exécution	5
1.4 Marché réservé.....	5
1.5 Limite à la sous-traitance.....	5
2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION.....	5
2.1 Procédure de passation mise en œuvre	5
2.2 Intervenants	6
2.3 Contenu du dossier de consultation	7
2.4 Variantes.....	7
2.5 Prestations supplémentaires éventuelles.....	7
2.6 Délai de validité des offres.....	7
2.7 Mode de dévolution.....	7
2.8 Visite des lieux d'exécution du marché	8
2.9 Clause sociale d'insertion obligatoire	8
2.10 Modifications de détail au dossier de consultation	9
3. RETRAIT DU DOSSIER	9
4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	10
4.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures	10
4.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre.....	12
5. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE	13
5.1 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	13
5.2 Vérification de la situation de l'attributaire.....	14

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	15
6.1 Conditions de la dématérialisation.....	16
6.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées	16
6.3 Modalités de signature des candidatures et des offres	18
7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	18

1. OBJET ET DUREE DU MARCHÉ

Acheteur public coordinateur du groupement : Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy

Représentant du pouvoir adjudicateur : Le Directeur Général du CHRU de Nancy

Adresse postale : 29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - CO 60034 – 54035 NANCY Cedex

Adresse internet : www.chru-nancy.fr

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nancy - 5 place Carrière - CO 20038 - 54036 Nancy Cedex – Tél : 03.83.17.43.43 – Fax : 03.83.17.43.50 – Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

1.1 NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Le marché est alloti :

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet la construction de la Pharmacie à Usage Intérieure (PUI).

Lieu d'exécution : Rue du Morvan – 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY.

Cette opération de travaux est divisée en **17** lots.

- Lot 01 - Installation de chantier / Gros œuvre / Charpente bois,
- Lot 02 - Etanchéité / Couverture,
- Lot 03 - Menuiseries extérieures / Protections solaires,
- Lot 04 - Façades / Vêtures / FOB,
- Lot 05 - Métallerie extérieure et intérieure / Niveleurs de Quais / Porte auto,
- Lot 06 - Menuiseries intérieures / Mobiliers hors paillasses,
- Lot 07 - Cloisons / Doublage / Faux-plafonds,
- Lot 08 - Cloisons Laboratoires,
- Lot 09 - Revêtements sol - PVC mural douche,
- Lot 10 - Peinture / Résine de sol / Signalétique intérieure,
- Lot 11 - CVC / Désenfumage / Plomberie - RIA / Gaz médicaux,
- Lot 12 - CFO / CFA / SSI,
- Lot 13 - Ascenseurs,
- Lot 14 - Chambres froides,
- Lot 15 - Paillasses,
- Lot 16 - Pneumatique,
- Lot 17 - VRD / Espaces verts.

Le présent règlement de consultation concerne les petits lots, c'est-à-dire, les lots suivants :

- **Lot 05 - Métallerie extérieure et intérieure / Niveleurs de Quais / Porte auto**
- **Lot 06 - Menuiseries intérieures / Mobiliers hors paillasses**
- **Lot 07 - Cloisons / Doublage / Faux-plafonds**
- **Lot 09 - Revêtements sol - PVC mural douche**
- **Lot 10 - Peinture / Résine de sol / Signalétique intérieure**
- **Lot 15 - Paillasses**
- **Lot 16 – Pneumatique**

Les marchés sont établis sous la forme de marchés ordinaires.

1.2 DECOMPOSITION EN TRANCHES

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.3 DUREE DU MARCHÉ - RECONDUCTION - DELAIS D'EXECUTION

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'Acte d'Engagement.

À titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au mois de : Septembre 2026

Reconduction :

Le marché ne sera pas reconduit

1.4 MARCHÉ RESERVE

Le marché n'est pas réservé

1.5 LIMITE A LA SOUS-TRAITANCE

Sans objet

2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 PROCEDURE DE PASSATION MISE EN ŒUVRE

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique et selon les modalités particulières suivantes :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus. Il se réserve toutefois la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres. Il pourra alors examiner uniquement la (ou les) candidatures du (ou des) candidats les mieux classés.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations, **le pouvoir adjudicateur pouvant en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.**

Dans l'affirmative, le pouvoir adjudicateur négociera avec tous les candidats. Dans le cas où le pouvoir adjudicateur aura admis à la négociation les offres irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient irrégulières ou inacceptables.

Le pouvoir adjudicateur pourra cependant autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La négociation, si elle est mise en œuvre, se déroulera en une seule phase.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

En cas d'absence de remise d'une offre par le candidat dans le cadre de la négociation, l'acheteur tiendra compte de la dernière offre conforme remise par ce candidat pour procéder à son analyse.

Conformément au point 2 de l'article R2123-1 du Code de la commande publique, cette procédure adaptée s'applique aux lots suivants :

- **Lot 05 - Métallerie extérieure et intérieure / Niveleurs de Quais / Porte auto**
- **Lot 06 - Menuiseries intérieures / Mobiliers hors paillasse**
- **Lot 07 - Cloisons / Doublage / Faux-plafonds**
- **Lot 09 - Revêtements sol - PVC mural douche**
- **Lot 10 - Peinture / Résine de sol / Signalétique intérieure**
- **Lot 15 - Paillasse**
- **Lot 16 - Pneumatique**

Les autres lots ci-dessous font quant à eux l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée en parallèle de la présente procédure.

- Lot 01 - Installation de chantier / Gros œuvre / Charpente bois
- Lot 02 - Etanchéité / Couverture
- Lot 03 - Menuiseries extérieures / Protections solaires
- Lot 04 - Façades / Vêtures / FOB
- Lot 08 - Cloisons Laboratoires,
- Lot 11 - CVC / Désenfumage / Plomberie - RIA / Gaz médicaux,
- Lot 12 - CFO / CFA / SSI,
- Lot 13 - Ascenseurs,
- Lot 14 - Chambres froides,
- Lot 17 - VRD / Espaces verts

Montant estimatif de l'opération global de travaux (en euros HT) : 10 000 000 euros HT

Montant estimatif des lots concernés par la présente consultation (en euros HT) : 1 800 000 euros HT

2.2 INTERVENANTS

a) - La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement **ATELIER 2/3/4** (7512 Paris) / **INGEROP Conseil et ingénierie** (92500 Rueil-Malmaison) / **VANGUARD Associés** (93400 Saint-Ouen-sur-Seine) / **ACTIERRA** (92563 Rueil-Malmaison) / **CEBB Santé** (91370 Verrières le Buisson)

Titulaire d'une mission de base comprenant : APS (Avant-projet sommaire) / APD (Avant-projet définitif) / PRO (Projet) / ACT (Assistance à la passation des contrats de travaux) / VISA / DET (Direction de l'exécution de travaux) / AOR (Assistance aux opérations de réception) / GPA (Assistance à la garantie de parfait achèvement), Complétée par les missions suivantes : SYNT (Synthèse) / SSI (Coordination des systèmes de sécurité incendie) / HQE (Haute qualité environnementale) / CEM (Coût d'exploitation maintenance).

- ☐ Les études d'exécution des ouvrages ont été établies par le maître d'œuvre et seront donc fournies au dossier de consultation des entreprises.
- ☒ Les études d'exécution des ouvrages seront exécutées par l'entrepreneur ; elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation avant tout début d'exécution.
- ☐ Le maître d'œuvre est chargé des études d'exécution sur le(s) seul(s) lot(s) ci-après désigné(s) :

L'entrepreneur sera donc chargé des études d'exécution pour l'ensemble des autres lots. Elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation avant tout début d'exécution

b) - Le contrôle technique est confié à **SOCOTEC CONSTRUCTION**

Mission : LP + PV + PS + STI + SEI + ENV + PHa + TH + HAND

c) - La mission de coordonnateur, en matière de sécurité et de santé des travailleurs est confiée, pour les phases études et travaux à **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION** (Fléville devant Nancy)

L'opération est classée en catégorie 1

d) - La mission d'ordonnancement, de coordination, et de pilotage est confiée à **ARTELIA** (Ludres)

2.3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le cadre d'Acte d'Engagement et son annexe
- Le CCAP et ses annexes
- Le présent RDC
- Le CCTP et ses annexes
- Le plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) et ses annexes
- Le dossier technique suivant document joint en annexe : B_50_NANCY-PUI_DCE_LIVRABLES MOE
- Le calendrier d'exécution : « calendrier général des travaux DCE – V1.2 du 03 mars 2026 »
- Plans des réseaux existants
- Hélistation

2.4 VARIANTES

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

2.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Le marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) **obligatoire uniquement pour le lot n° 16 Pneumatique**, telle que définie dans le CCTP.

Les candidats remettant une offre pour le lot 16 Pneumatique doivent impérativement répondre à cette prestation supplémentaire éventuelle. La proposition financière correspondante devra être intégrée dans l'Acte d'Engagement.

L'absence de chiffrage de cette prestation supplémentaire éventuelle pour le lot n° 16 entraînera la qualification d'offre incomplète et conduira à son élimination.

2.6 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

2.7 MODE DE DEVOLUTION

Le marché est alloti :

L'opération de travaux est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Chaque marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement, dans le cas où il ne revêtirait pas cette forme, lors du dépôt de sa candidature ou de son offre, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement conjoint pour tous les lots.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Possibilité de présenter une offre pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements :

☒ **Oui pour le lot 16**

☐ Non

2.8 VISITE DES LIEUX D'EXECUTION DU MARCHÉ

Les candidats des lots désignés ci-après doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché dans les conditions suivantes :

Jour : Jeudi 2 avril

Heure : 14h00

Lieu : Batiment DTAINH B15

Contact : secretariat.DTAINH@chru-nancy.fr

Les lots pour lesquels la visite est obligatoire :

- Lot 01 - Installation de chantier / Gros œuvre / Charpente bois,
- Lot 02 - Etanchéité / Couverture,
- Lot 04 - Façades / Vêtures / FOB,
- Lot 11 - CVC / Désenfumage / Plomberie - RIA / Gaz médicaux,
- Lot 12 - CFO / CFA / SSI,
- Lot 16 - Pneumatique,
- Lot 17 - VRD / Espaces verts.

À l'issue de cette visite obligatoire :

- ☐ Un registre mis à disposition sur le site devra être signé par les candidats. Aucune attestation de visite ne sera en conséquence délivrée.
- ☒ Une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre.

Ces visites donneront lieu à un compte-rendu qui sera transmis à l'ensemble des candidats.

2.9 CLAUSE SOCIALE D'INSERTION OBLIGATOIRE

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le CHRU de Nancy s'engage dans une politique volontariste d'insertion des personnes à la recherche d'un emploi et considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi.

En conséquence, l'acheteur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise qui se verra attribuer un lot du marché devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières et réserver dans l'exécution du marché, un minimum d'heures d'insertion, sur la durée du marché, conformément à ce qui est demandé dans l'acte d'engagement.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera irrecevable pour non-conformité au CCAP.

2.10 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. RETRAIT DU DOSSIER

Cas général : DCE dématérialisé

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard.zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)
- Maquette BIM : format natif + IFC 2x3

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors

du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline.

4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

Cas d'une procédure adaptée ouverte :

4.1 ELEMENTS NECESSAIRES A LA SELECTION DES CANDIDATURES

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

- 1/ **Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement valant CCAP du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

- 2/ **Une déclaration sur l'honneur** (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 complété sur ce point ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de l'attribution par le seul attributaire (candidat seul ou ensemble des cotraitants en cas de groupement).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai le pouvoir adjudicateur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

- 3/ **Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :**

- Capacité économique :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Capacités techniques :

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de conduite de travaux de même nature que celle du marché
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, accompagnée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations préciseront le montant, la période et le lieu d'exécution des travaux, leur conformité aux règles de l'art et leur bonne réalisation.
- Certificat de qualifications professionnelles (qualibat ou équivalent par exemple). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux 2/ et 3/ ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché, selon les modalités fixées à l'article 6.3.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces de candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.

Un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque co-traitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique
- des renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Le DUME peut être accessible :

- Par le profil d'acheteur
- Par l'outil disponible à l'adresse URL suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Par l'outil mis en place par la Commission européenne

Le pouvoir adjudicateur autorise les candidats à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci, conformément aux dispositions de l'article R.2143-4 du code de la commande publique. La vérification des capacités du candidat pourra être effectuée

à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché. Les candidats devront alors produire les pièces visées ci-dessus dans un délai de 5 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

Les candidats auront la possibilité de ne pas remettre un ou plusieurs des documents ou renseignements demandés dans le cadre de la présente consultation s'ils ont déjà été remis dans le cadre d'une précédente consultation et si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent préciser à cet effet, dans leur dossier de candidature,
 - d'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais,
 - et d'autre part, l'identification de la consultation lors de laquelle les pièces ont été remises.
- Les documents doivent être toujours valables.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

Les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature,
 - d'une part la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais
 - et d'autre part les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.
- L'accès à ces documents est gratuit.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

4.2 ELEMENTS NECESSAIRES AU CHOIX DE L'OFFRE

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire, de façon distincte pour chacun des lots, les documents suivants réunis au sein d'un dossier **"Offre"** :

- **Un projet de marché comprenant :**
 - Un cadre d'acte d'engagement et ses éventuelles annexes, dûment complété pour valoir offre de prix
 - Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations
 - La décomposition du prix global forfaitaire selon le cadre estimatif joint en annexe au cadre d'AE

Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé le point suivant :

- La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

Le descriptif technique, leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

- **Mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux**

Ce document comprendra :

- Indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants,

- Un programme d'exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier,
- Un organigramme fonctionnel de l'entreprise présentant le personnel dédié à l'opération (accompagné des CV du personnel encadrant)
- Le matériel dédié à l'opération
- La méthodologie de traitement de l'opération en BIM avec identification des interlocuteurs accompagnés de leurs CV.
- Une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du chantier (y compris les mesures de sécurité prévues liées à la présence de l'hélistation),
- Une note descriptive des installations d'hygiène prévues.
- Mesures prises visant à la protection de l'environnement notamment dispositions envisagées pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets (notamment mention des installations dans lesquelles les déchets seront déposés en fonction de leurs typologies) conformément à la réglementation en vigueur.)
- **Le cas échéant, l'attestation de visite mentionnée à l'article 2.8**
- **Le cas échéant, l'attestation d'engagement sur le total minimum des heures à réaliser par l'entreprise dans le cadre de l'opération**

Le cadre d'acte d'engagement n'a pas à être signé par les candidats. Il sera signé par le seul candidat attributaire avant sa notification à celui-ci. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.

5. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

5.1 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants :

CRITERE		PONDERATION
1/ Prix des prestations appréciées au regard de l'Acte d'Engagement		50%
2/ Valeur technique appréciée au regard de la note méthodologique		45%
Sous-critères	1.1 Méthodologie d'exécution et organisation propre à l'opération, planning et délai, fiches produits, méthodologie pour répondre aux exigences BIM	25%
	1.2 Moyens humains affectés à l'opération (encadrement, qualifications, disponibilités)	10%
	1.3 Moyens matériels spécifiquement mis en œuvre dans le cadre de l'opération	10%
3/ Dispositions relatives à la qualité, à la sécurité et à l'environnement (PPSPS, gestion des déchets, nuisances, etc.)		5%

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

Dispositions relatives aux offres anormalement basses

Par application de l'article R2152-3 du Code de la commande publique les offres suspectées d'être anormalement basses par l'acheteur seront traitées selon la procédure suivante :

- Détection de l'offre anormalement basse (à partir de 3 offres réceptionnées) :
 - Calcul de la moyenne de toutes les offres jugées acceptables (article 59 du décret) ;
 - Les offres se situant 20% au-dessus de cette moyenne sont exclues ;
 - Calcul d'une nouvelle moyenne des offres restantes ;
 - Une offre dont le montant est inférieur à 30% de cette nouvelle moyenne est détectée comme potentiellement anormalement basse

- Demande d'explication au candidat qui a déposé l'offre :

Un courrier est adressé au candidat l'informant que son offre est suspectée d'être anormalement basse et lui demandant de fournir toutes les précisions et justifications de nature à expliquer le prix proposé, dans le délai fixé par le CHRU de Nancy.

L'article R2152-3 du Code de la commande publique énumère cinq types de justifications qui peuvent être prises en considération par le pouvoir adjudicateur :

- le mode de fabrication des produits, les modalités de la prestation des services, le procédé de construction ;
- les solutions techniques adoptées ou les conditions exceptionnellement favorables dont dispose le candidat pour exécuter les travaux, pour fournir les produits ou pour réaliser les prestations de services ;
- l'originalité de l'offre ;
- la réglementation applicable en matière environnementale, sociale et du travail en vigueur là où la prestation est réalisée ;
- l'obtention éventuelle d'une aide d'État par le candidat.

Cette liste n'est pas exhaustive et présente des exemples de justifications que le soumissionnaire peut fournir pour démontrer le sérieux de son offre.

- Décision de l'admission ou du rejet de l'offre :

L'acheteur doit procéder à un examen attentif des informations fournies par l'entreprise pour justifier son prix.

Si ces éléments sont convaincants, l'acheteur peut requalifier l'offre de « normale », en reconnaissant son caractère particulièrement compétitif et l'inclure dans le processus d'analyse sur la base des critères d'attribution annoncés et de leur pondération.

En revanche, si les explications demandées ne permettent pas d'établir le caractère économiquement viable de l'offre eu égard aux capacités économiques, techniques et financières de l'entreprise et de démontrer que le marché peut être exécuté dans les conditions prévues, l'acheteur la rejettera par décision motivée.

L'absence de réponse du soumissionnaire à la demande d'explications de l'acheteur permet à l'acheteur d'exclure l'offre du candidat.

5.2 VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 5 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur :

- Les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, à savoir notamment :

- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
- Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Cas général : Seule la forme dématérialisée est admise

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Attention, en conséquence, tout nouveau dépôt d'une offre doit comporter l'ensemble des documents requis au titre du présent règlement. A défaut, l'offre irrégulière.

6.1 CONDITIONS DE LA DEMATERIALISATION

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- Maquette BIM : format natif + IFC 2x3
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

6.2 MODALITES D'ENVOI DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante :

- Candidature,
- Offre.

En cas de marché alloti, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le pouvoir adjudicateur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à

chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde pourra être remise :

- soit expédiée par la poste en recommandé avec avis de réception (ou par tout autre moyen permettant de certifier la date de réception)
- soit remise directement au secrétariat de la Direction des Achats et de la Logistique au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy (Hôpital Central – Entrée C.H.12 – 1er étage), contre un accusé de réception.

Si à l'article 6.3 ci-dessous, le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Monsieur le Directeur Général du CHRU de Nancy

Adresse : 29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - CO 60034 - 54035 NANCY cedex

Offre pour la construction de la Pharmacie à Usage Intérieure (PUI)

Lot n°:

Candidat :

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

6.3 MODALITES DE SIGNATURE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres retournées sur support papier seront signées de façon manuscrite

Concernant les offres déposées par voie dématérialisée, le pouvoir adjudicateur co-signera électroniquement l'acte d'engagement tel que transmis par le candidat retenu. Celui-ci pourra être complété par le biais d'une annexe de mise au point, également signée par le pouvoir adjudicateur, aux fins de valider les éléments nécessaires. L'acte d'engagement et la mise au point seront notifiés ensemble. Le CHRU de Nancy notifiera le marché (qu'ils soient dématérialisés ou sur support physique papier) par voie électronique, par le biais de la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>, selon des modalités décrites à l'article 16 infra.

Le marché est réputé notifié à la date et à l'heure du téléchargement par la société.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Pour tout renseignement d'ordre administratif sur la procédure, il convient de contacter le secteur Marchés Publics du CHRU de Nancy au tél. 03 83 85 12 44 ou <https://www.marches-publics.gouv.fr>

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE

Les candidats peuvent également obtenir les renseignements techniques complémentaires jugés nécessaires pour l'établissement de leur proposition en transmettant, **au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres**, leurs questions :

- soit en cliquant sur le lien « Poser une question » disponible dans le bloc « ? Question » de la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les réponses apportées à ces demandes de renseignements complémentaires seront transmises, une fois rendues anonymes, sous la même forme et simultanément, au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, à chacune des entreprises ayant retiré le dossier de consultation en s'identifiant et en précisant ses coordonnées :

- par mail envoyé directement par le CHRU de Nancy
- et/ou via la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Elles seront alors considérées comme faisant partie intégrante du DCE.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

agissant en qualité de

déclare sur l'honneur

que l'entreprise (Nom et adresse)

inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro

- **n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique** et en conséquence :
 - Attestation sur l'honneur de non-travail avec la Russie / UE 2022/576 du Conseil du 08/04/2022
 - n'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues :
 - aux articles [222-34 à 222-40](#), [313-1](#), [313-3](#), [314-1](#), [324-1](#), [324-5](#), [324-6](#), [421-1 à 421-2-4](#), [421-5](#), [432-10](#), [432-11](#), [432-12 à 432-16](#), [433-1](#), [433-2](#), [434-9](#), [434-9-1](#), [435-3](#), [435-4](#), [435-9](#), [435-10](#), [441-1 à 441-7](#), [441-9](#), [445-1 à 445-2-1](#) ou [450-1](#) du code pénal,
 - aux articles [1741 à 1743](#), [1746](#) ou [1747](#) du code général des impôts
 - aux articles [225-4-1](#) et [225-4-7](#) du code pénal,
 - ou pour recel de telles infractions,
 - ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.
 - a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire
 - n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du Code du commerce ou de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer au sens des articles L. 653-1 à L. 653-8 ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.
 - n'est pas en état de redressement judiciaire au sens de l'article L.631-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ou justifie d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
 - n'a pas été sanctionnée pour méconnaissance des obligations prévues aux articles [L. 8221-1](#), [L. 8221-3](#), [L. 8221-5](#), [L. 8231-1](#), [L. 8241-1](#), [L. 8251-1](#) et [L. 8251-2](#) du code du travail ou condamnée au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'[article 225-1 du code pénal](#) ;
 - a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-1 du code du travail ;
 - n'a pas été condamnée au titre du [5° de l'article 131-39 du code pénal](#) ou, en cas de personne physique, n'a pas été condamnée à une peine d'exclusion des marchés publics.
 - ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en application de l'article L.8272-4 du code du travail.
- est en règle au regard des articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-11](#) du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- **n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique**

Fait à, le

Signature

B_50_NANCY-PUI_DCE_LIVRABLES MOE

CODE SITE	CODE BATIMENT	CODE DISCIPLINE	PHASE	CODE NIVEAU	ZONE	DOCUMENT	NUMERO	INDICE	DATE	DESCRIPTION
Dossier de Consultation des Entreprises										
DOSSIER 01 - DOCUMENTS GENERAUX										
										Liste des livrables
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	NOT	001	0	20260227	Réponses aux remarques sur dossier PRO
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	NOT	002	0	20260227	Rapport RICT - PRO
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	NOT	003	0	20260227	Réponses au rapport RICT - PRO
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	NOT	004	0	20260227	Rapport G2PRPO
DOSSIER 02 - ARCHITECTE										
01 - NOTES										
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	NOT	1001	0	20260227	Mémoire explicatif du projet
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	TAB	1002	0	20260227	Tableau de Surface
02 - PLAN DE SITUATION										
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	010	0	20260227	Plan de situation
03 - PLAN MASSE										
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	025	0	20260227	Plan masse
04 - PLANS										
B	50	ARCH	DCE	00	TZ	PLN	110	0	20260227	Plan R00 + micro zoning
B	50	ARCH	DCE	01	TZ	PLN	111	0	20260227	Plan R01 + micro zoning
B	50	ARCH	DCE	TT	TZ	PLN	112	0	20260227	Plan toiture
B	50	ARCH	DCE	S1	TZ	PLN	113	0	20260227	Plan vide sanitaire
B	50	ARCH	DCE	00	TZ	PLN	114	0	20260227	Plan plafond R00
B	50	ARCH	DCE	00	TZ	PLN	115	0	20260227	Plan plafond R01
05 - ELEVATIONS GENERALES FACADES										
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	FAC	200	0	20260227	Elévations
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	FAC	201	0	20260227	Elévations patio
06- COUPES GENERALES										
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	COU	300	0	20260227	Coupes
07 - CARNETS DE DETAILS										
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	DET	601	0	20260227	Détails Façades clos-couvert
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	DET	602	0	20260227	Détails Etanchéité
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	DET	603	0	20260227	Détails Serrureries
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	DET	604	0	20260227	Détails Chassis vitrés et menuiseries int
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	DET	605	0	20260227	Détails Cloisons
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	DET	606	0	20260227	Détails Faux-plafonds
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	DET	607	0	20260227	Détails Escaliers
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	DET	608	0	20260227	Détails Quai Palettier
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	DET	609	0	20260227	Détails Architecturaux
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	DET	610	0	20260227	Détails Signalétique
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	DET	611	0	20260227	Détails Patio
08 - CARNETS DE REPERAGES										
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	701	0	20260227	Plans de repérage Façades
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	702	0	20260227	Plans de repérage Menuiseries ext
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	703	0	20260227	Plans de repérage Menuiseries int
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	704	0	20260227	Plans de repérage Etanchéité
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	705	0	20260227	Plans de repérage Serrureries
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	706	0	20260227	Plans de repérage Escaliers
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	707	0	20260227	Plans de repérage Cloisons
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	708	0	20260227	Plans de repérage Finitions sol
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	709	0	20260227	Plans de repérage Finitions murales
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	710	0	20260227	Plans de repérage Finitions plafond
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	711	0	20260227	Plans de repérage Détails Architecturaux
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	PLN	712	0	20260227	Plans de repérage Signalétique
09 - CARNET DE PERSPECTIVES										
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	VIS	800	0	20260227	Perspectives
DOSSIER 03 - TECHNIQUE										
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES COMMUNES										
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1010	0	20260227	CCTC
LOT 01 - GROS ŒUVRE										
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	420	0	20260227	Plans structure Fondations Bas S1 - Haut S1 - Fondations Bas 00
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	421	0	20260227	Plans Structure haut RDC
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	422	0	20260227	Plans Structure haut 01
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	423	0	20260227	Plans Structure haut 02 TT
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	424	0	20260227	Plans Structure coupe

B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1011	0	20260227	CCTP lot 1_Installation de chantier - Gros Œuvre - Charpente Bois
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	EST	1029	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 1_Installation de chantier - Gros Œuvre - Charpente Bois
LOT 02 - ETANCHEITE-COUVERTURE										
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	NOT	1012	0	20260227	CCTP lot 2_Etanchéité - Couverture
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	EST	1030	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 2_Etanchéité - Couverture
LOT 03 - MENUISERIES EXTERIEURES - PROTECTIONS SOLAIRES										
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	NOT	1013	0	20260227	CCTP lot 3_Menuiseries Extérieures - protections Solaires
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	EST	1031	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 3_Menuiseries Extérieures - protections Solaires
LOT 04 - FACADES - VETURES - FOB										
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	NOT	1014	0	20260227	CCTP lot 4_Façades - Vêtements - FOB
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	EST	1032	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 4_Façades - Vêtements - FOB
LOT 05 - METALLERIE EXTERIEURE ET INTERIEURE - NIVELEURS DE QUAIS - PORTES AUTOMATIQUES										
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	NOT	1015	0	20260227	CCTP lot 5_Métallerie Extérieure et Intérieure - Niveleurs de Quais - Porte Auto
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	EST	1033	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 5_Métallerie Extérieure et Intérieure - Niveleurs de Quais - Porte Auto
LOT 06 - MENUISERIES INTERIEURES - MOBILIERS HORS PAILLASSES										
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	NOT	1016	0	20260227	CCTP lot 6_Menuiseries Intérieures + Mobiliers hors Paillasses
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	EST	1034	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 6_Menuiseries Intérieures + Mobiliers hors Paillasses
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	NOT	1005	0	20260227	Tableau de synthèse des portes
LOT 07 - PLAFONDS SUSPENDUS - CLOISONS - DOUBLAGES										
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	NOT	1017	0	20260227	CCTP lot 7_Cloisons/Doublage/FP
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	EST	1035	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 7_Cloisons/Doublage/FP
LOT 08 - CLOISONS LABO										
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	NOT	1018	0	20260227	CCTP lot 8_Cloison Labo
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	EST	1036	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 8_Cloison Labo
LOT 09 - REVETEMENTS DE SOLS - PVC MURAL DOUCHE										
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	NOT	1019	0	20260227	CCTP lot 9_Revêtements Sol - PVC Mural Douche
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	EST	1037	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 9_Revêtements Sol - PVC Mural Douche
LOT 10 - PEINTURE - RESINE DE SOL - SIGNALETIQUE INTERIEURE										
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	NOT	1020	0	20260227	CCTP lot 10_Peinture - Résine de Sol - Signalétique Intérieure
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	EST	1038	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 10_Peinture - Résine de Sol - Signalétique Intérieure
LOT 11 - CVC - DESENFUMAGE - PLOMBERIE - RIA										
B	50	INGE	DCE	S1	TZ	PLN	430	0	20260227	Plan CVC vide sanitaire
B	50	INGE	DCE	00	TZ	PLN	431	0	20260227	Plan CVC RDC
B	50	INGE	DCE	01	TZ	PLN	432	0	20260227	Plan CVC R+1
B	50	INGE	DCE	TT	TZ	PLN	433	0	20260227	Plan CVC toiture
B	50	INGE	DCE	S1	TZ	PLN	434	0	20260227	Plan plomberie vide sanitaire
B	50	INGE	DCE	00	TZ	PLN	435	0	20260227	Plan plomberie RDC
B	50	INGE	DCE	01	TZ	PLN	436	0	20260227	Plan plomberie R+1
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	SYN	401	0	20260227	Synoptique CVC
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1021	0	20260227	CCTP lot 11_CVC - Désenfumage - Plomberie - RIA
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	EST	1039	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 11_CVC - Désenfumage - Plomberie - RIA
LOT 12 - ELECTRICITE - CFO-CFA - SSI - GTB										
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	440	0	20260227	Plan éclairage - R0
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	441	0	20260227	Plan éclairage - R1
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	442	0	20260227	Plan CFO - R0
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	443	0	20260227	Plan CFO - R1
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	444	0	20260227	Plan CFO - TT
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	445	0	20260227	Plan CFA - R0
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	446	0	20260227	Plan CFA - R1
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	447	0	20260227	Plan Chemin de câbles - R0
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	448	0	20260227	Plan Chemin de câbles - R1
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	460	0	20260227	Zoning SSI RDC
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	461	0	20260227	Zonning SSI R+1
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1054	0	20260227	Cahier des charges fonctionnel SSI
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1055	0	20260227	Scénario SSI
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	BIL	402	0	20260227	Bilan de puissance electricite
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	SYN	403	0	20260227	Synoptique electrique CFO CFA
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1058	0	20260227	Dossier technique luminaire
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1059	0	20260227	Liste de points GTB Elec
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1022	0	20260227	CCTP lot 12_CFO - CFA - SSI
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	EST	1040	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 12_CFO - CFA - SSI

LOT 13 - ASCENSEURS										
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1023	0	20260227	CCTP lot 13_Ascenseurs
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	EST	1041	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 13_Ascenseurs
LOT 14 - CHAMBRES FROIDES										
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	NOT	1024	0	20260227	CCTP lot 14_Chambres Froides
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	EST	1042	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 14_Chambres Froides
LOT 15 - PAILLASSES										
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	NOT	1025	0	20260227	CCTP lot 15_Paillasses
B	50	ECON	DCE	TN	TZ	EST	1043	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 15_Paillasses
LOT 16 - PNEUMATIQUE										
B	50	INGE	DCE	S1	TZ	PLN	450	0	20260227	Pneumatique vide sanitaire
B	50	INGE	DCE	00	TZ	PLN	451	0	20260227	Pneumatique RDC
B	50	INGE	DCE	01	TZ	PLN	452	0	20260227	Pneumatique R+1
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1027	0	20260227	CCTP lot 16_Pneumatique
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	EST	1045	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 16_Pneumatique
LOT 17 - VRD - ESPACES VERTS										
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	410	0	20260227	Plan VRD voiries
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	411	0	20260227	Plans VRD reseaux
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	412	0	20260227	Plan VRD ext-demol
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	PLN	413	0	20260227	Plan de terrassement
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1053	0	20260227	Notice de gestion des eaux pluviales
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1028	0	20260227	CCTP lot 17_VRD-Espaces Verts
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	EST	1046	0	20260227	Cadres de bordereaux de décomposition des prix lot 17_VRD-Espaces Verts
DOSSIER 04 - MAINTENANCE										
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1047	0	20260227	Notice maintenance
DOSSIER 05 - CHANTIER										
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1057	0	20260227	Plan d'installation de chantier
B	50	ACTI	DCE	TN	TZ	NOT	1059	0	20260227	Charte chantier à faibles nuisances
DOSSIER 06 - ENVIRONNEMENT										
B	50	ACTI	DCE	TN	TZ	NOT	1048	0	20260227	Notice environnementale
B	50	ACTI	DCE	TN	TZ	NOT	1052	0	20260227	Note de calcul thermique réglementaire
B	50	ACTI	DCE	TN	TZ	NOT	1052	0	20260227	Annexe RSENV RE2020
B	50	ACTI	DCE	TN	TZ	NOT	1052	0	20260227	Annexe RSET RE2020
B	50	ACTI	DCE	TN	TZ	NOT	1052	0	20260227	Annexe RSET RT2012
B	50	ACTI	DCE	TN	TZ	NOT	1060	0	20260227	Repérage isolants et menuiseries
DOSSIER 07 - SECURITE INCENDIE										
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	NOT	1049	0	20260227	Notice de sécurité
DOSSIER 08 - ACCESSIBILITE										
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	NOT	1050	0	20260227	Notice Accessibilité
DOSSIER 09 - ACOUSTIQUE										
B	50	INGE	DCE	TN	TZ	NOT	1051	0	20260227	Notice Acoustique
DOSSIER 10 - BIM										
B	50	BIMM	DCE	TN	TZ	MAQ	901	0	20260227	Maquettes numériques au format natif et ifc (ARCH + STRU + CHAU + PLOM + ELEC + VRD + TRAU)
B	50	ARCH	DCE	TN	TZ	NOT	1003	0	20260227	Convention BIM